

Interdiction de manifester: le Gang des Vieux en Colère dit "non" à l'introduction de la peine accessoire

Le Gang des vieux en colère dit "non" à l'introduction de la peine accessoire d'interdiction de manifester.



Belga
Agence

Publié le 16-07-2023 à 08h24



Le Gang des vieux en colère dit "non" à l'introduction de la peine accessoire d'interdiction de manifester.

Lisez l'actualité de qualité avec La Libre
en profitant de 1 mois à 1€ seulement !

44
Partages



Ce "gang" non partisan, portant la voix des personnes âgées, s'insurge dimanche contre le troisième volet du projet de loi "visant à rendre la justice plus humaine, plus rapide et plus ferme" porté par le ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, et adopté mercredi en deuxième lecture par la commission de la Justice de la Chambre.



Interdiction de manifester: le projet de loi adopté en commission

Nos dernières vidéos

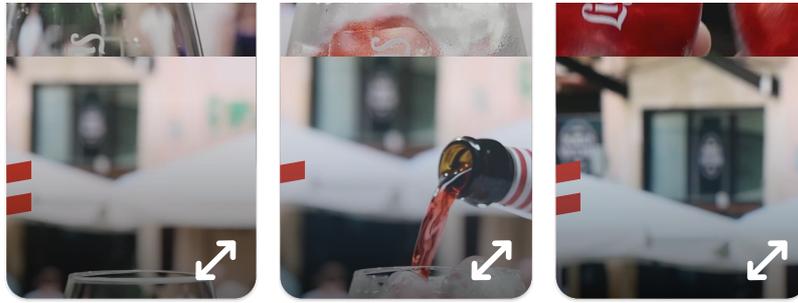


Le mouvement citoyen indépendant qui compte 10.000 membres déplore, dans une prise de position publiée dimanche, que "ce projet veut permettre aux juges de condamner trois fois une même personne pour un même délit lors d'une manifestation".

Publicité

ACTUALITÉ DES MARQUES ▾





L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération

Inspired by  invibes

Le collectif dénonce que le texte pénalise "triplement les personnes déjà visées par la répression policière des mouvements sociaux et environnementaux", mais aussi fait "double emploi avec les mesures administratives d'écartement individuel de manifestants que les bourgmestres peuvent déjà prendre sur la base de renseignements policiers".

Les **syndicats et plusieurs autres associations** ≤

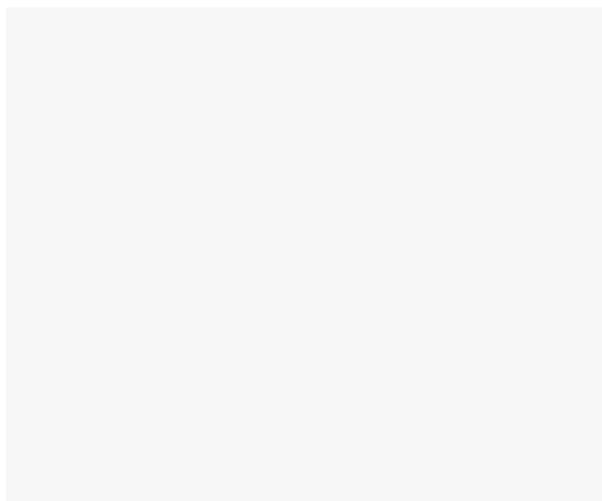
<https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/2023/06/28/interdiction-de-manifester-syndicats-et-organisations-remettent-la-pression-pour-le-retrait-du-projet-de-loi-5YBKHUY3IVB7TCU2TBBZNAZI6Y/> > ont déjà fait part de leur opposition au projet de loi, malgré l'adaptation du dispositif. Ils craignent que leur capacité d'action ne soit atteinte si la possibilité de cette interdiction voyait le jour.

"Les rassemblements à la fois festifs et combatifs organisés par le Gang pourront être directement visés par la loi", déplore encore le collectif qui défend les droits des pensionnés, prépensionnés et personnes âgées.

Publicité

"Puisqu'au Parlement, personne n'écoute leurs voix, les Vieilles et les Vieux sont bien obligés de crier haut et fort dans la rue aux côtés de tous ceux qui ne se sentent pas représentés dans les instances de l'État. C'est cela que veut sanctionner triplement la nouvelle loi", dénonce le Gang des vieux en colère.

Publicité



Copyright © La Libre.be 1996-2023 Ipm sa - IPM | Ce site est protégé par le droit d'auteur / Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles | Tel +32 (0)2 744 44 44 / N° d'entreprise BE 0403.508.716

